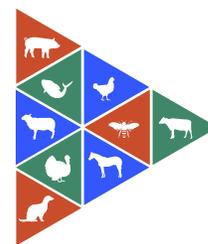


Passage à la vente sur ordonnance des antimicrobiens importants sur le plan médical



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL
STEWARDSHIP

Fiche du propriétaire d'animaux
GAMAE 6 de 9

Qu'est-ce qui va changer et quand?

Qu'est-ce qui change?

Les AIM sont des médicaments spécifiques (comme la pénicilline) qui représentent le traitement de choix en médecine humaine et pour lesquels il y a peu de solutions de rechange. **Consultez la Fiche GAMAE 3 du propriétaire d'animaux pour plus de renseignements sur les AIM.**

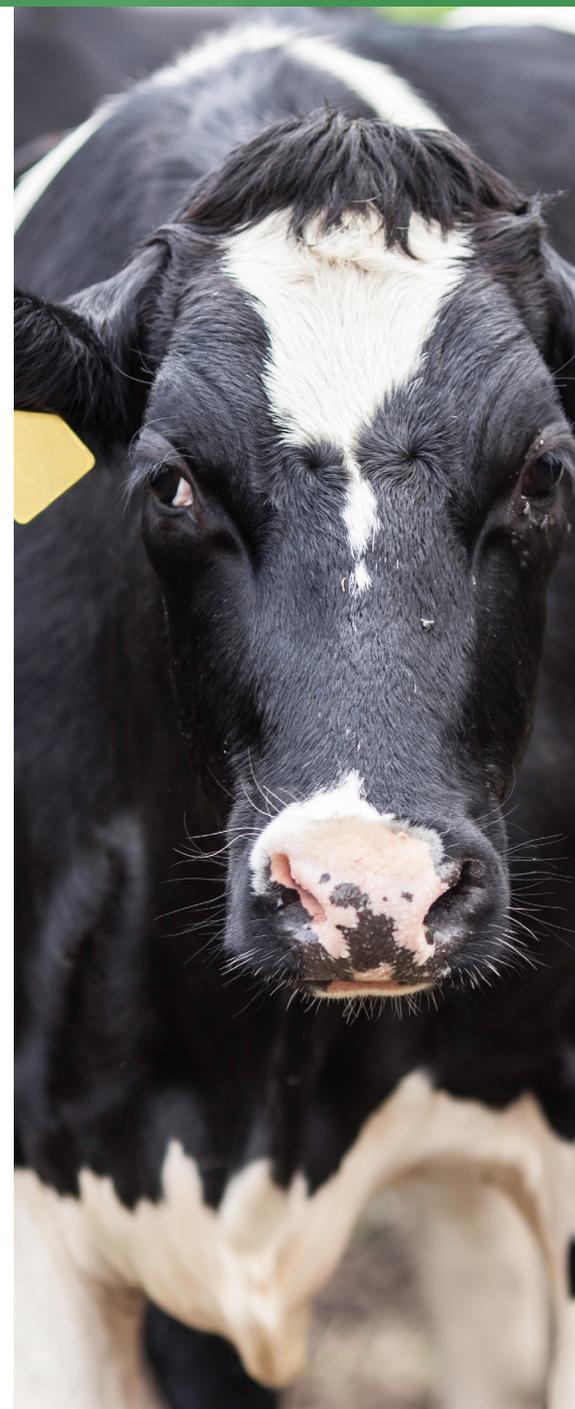
Quand?

Le 1^{er} décembre 2018

Pourquoi de tels changements?

L'utilisation généralisée des antimicrobiens chez les humains et les animaux a fait augmenter la résistance aux antimicrobiens, rendant les antimicrobiens actuels moins efficaces dans la prévention et le traitement des maladies.

Les vétérinaires jouent un rôle important dans la surveillance du moment et de la façon dont les antimicrobiens sont utilisés chez les animaux, afin d'éviter l'utilisation injustifiée ou abusive de ces médicaments importants, tout en protégeant la santé animale et la salubrité des aliments.



Que devriez-vous savoir d'autre?

À compter du 1^{er} décembre 2018 :

Vous ne pourrez acheter des médicaments AIM (y compris les formes injectables, orales et topiques, de même que les prémélanges DIN à incorporer dans les aliments vous-même) pour vos animaux qu'avec une ordonnance du vétérinaire.

- Vous ne pouvez plus importer des médicaments vétérinaires contenant des AIM d'autres pays, même si vous comptiez les utiliser sur vos propres animaux destinés à l'alimentation. **Qu'est-ce que cela signifie? Consultez la Fiche GAMAE 4 du propriétaire d'animaux.**
- Ces changements ne touchent pas les médicaments qui ne sont pas des AIM, comme les ionophores et les coccidiostats.

Que devriez-vous savoir d'autre?

Vous devez établir une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) afin de pouvoir obtenir une ordonnance d'un vétérinaire pour avoir accès à des médicaments vendus sur ordonnance. **Consultez la Fiche GAMAE 5 du propriétaire d'animaux pour en savoir plus long sur la RVCP.**

Les médicaments d'ordonnance peuvent **seulement** être vendus ou délivrés par un vétérinaire, un pharmacien ou une fabrique commerciale d'aliments agréée par les autorités fédérales dans le cas de médicaments incorporés aux aliments.



Achat d'AIM:

1. De votre vétérinaire



2. D'un pharmacien



3. Achat d'AIM

- a. de votre vétérinaire
- b. d'un pharmacien
- c. d'une fabrique d'aliments (**SEULEMENT si le médicament est d'abord mélangé aux aliments**)

Achat d'AIM après le 1^{er} décembre 2018

Achat d'un point de vente de médicaments pour le bétail

Vous **ne pourrez plus vous procurer** d'antimicrobiens importants sur le plan médical de ces points de vente.

Achat d'un vétérinaire

Vous pourrez vous procurer des AIM du vétérinaire qui prescrit le médicament. Le médicament peut être délivré par le vétérinaire à la ferme, ramassé à la clinique vétérinaire ou encore, votre vétérinaire peut aussi vous offrir la livraison à la ferme. Adressez-vous au vétérinaire pour connaître les choix qui s'offrent à vous.

Achat d'un pharmacien

Vous pourriez acheter certains de ces produits d'une pharmacie SI la pharmacie tient des produits vétérinaires ET si vous avez une ordonnance du vétérinaire.

- Pour l'instant, il y a très peu de pharmacies qui tiennent des produits vétérinaires homologués pour l'usage chez les animaux d'élevage.

Achat d'une fabrique d'aliments

Les AIM qui sont déjà incorporés dans les aliments peuvent être achetés d'une fabrique commerciale d'aliments, mais vous devrez tout de même soumettre l'ordonnance de votre vétérinaire.

- Vous ne pourrez plus acheter d'AIM à incorporer vous-même dans les aliments (c.-à-d. des prémélanges DIN) de points de vente de médicaments pour le bétail ni de fabriques commerciales d'aliments, mais vous pourrez les acheter auprès de votre vétérinaire, toujours avec une ordonnance.

Que devriez-vous faire dès maintenant?

Si ce n'est déjà fait, établissez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) avec un vétérinaire de votre région d'ici le 1^{er} décembre 2018. Consultez la Fiche GAMAE 5 du propriétaire d'animaux pour plus de renseignements.

Parlez à votre vétérinaire des protocoles de prévention et de traitement à la ferme. La conversation ne devrait pas se limiter aux antimicrobiens et aux autres médicaments!



Si vous n'avez pas déjà de protocoles de traitement précis en place, établissez-en avec l'aide de votre vétérinaire.



Si vous avez des protocoles de traitement, examinez-les avec votre vétérinaire pour voir s'il y a moyen de les améliorer, et plus particulièrement s'il y a moyen de réduire le recours aux antimicrobiens.



Parlez des antimicrobiens et des autres médicaments d'ordonnance que vous utilisez régulièrement pour vos animaux, du moment et de la fréquence d'utilisation et de la façon dont votre vétérinaire peut vous aider à obtenir ces produits en temps opportun lorsqu'ils s'avèrent nécessaires.

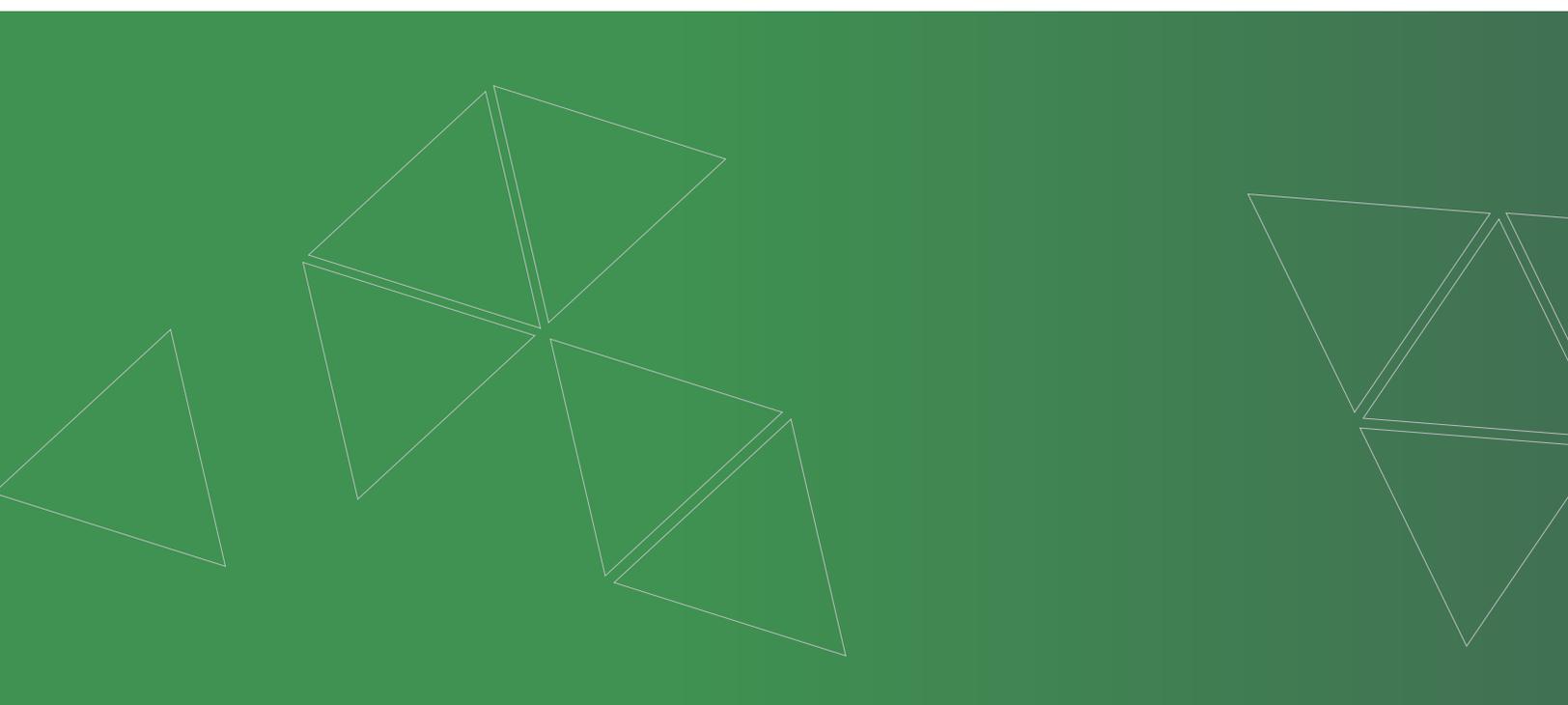


Pour de plus amples renseignements

[Gouvernance des antimicrobiens chez les animaux d'élevage \(GAMAE\)](#)

[Santé Canada : Utilisation responsable des antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux](#)

[Association canadienne des médecins vétérinaires : Gestion des stocks durant la période de transition de « vente libre » à « sur ordonnance seulement »](#)



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL STEWARDSHIP